

**Certificat d'examen de type
n° F-04-K-157 du 04 mars 2004
Révision 1 du 04 janvier 2010**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/D011179-D1

**Humidimètre pour grains de céréales et graines oléagineuses TRIPETTE & RENAUD
types AQUA-TR I (classe I) et AQUA-TR II (classe II), TM NG (classe II)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 10 février 1993 relatif à la construction et au contrôle des humidimètres pour grains de céréales et graines oléagineuses.

FABRICANT :

TRIPETTE & RENAUD – Z.I. du Val de Seine – 20, avenue Marcellin Berthelot – 92390
VILLENEUVE LA GARENNE

OBJET :

Le présent certificat complète les décisions et certificats suivants :

- n° F-04-K-156 du 23 février 2004 relatif aux humidimètres TRIPETTE & RENAUD types TM NG, AQUA-TR I et AQUA-TR II,
- n° F-03-K-043 du 13 février 2003 relatif aux humidimètres TRIPETTE & RENAUD types AQUA-TR I et AQUA-TR II
- n° F-03-K-041 du 13 février 2003, n° 00.00.731.001.1 12 janvier 2000 et n° 00.00.731.002.1 du 12 janvier 2000 relatifs à l'humidimètre TRIPETTE & RENAUD type TM NG,
- n° 00.00.731.006.1 du 24 mars 2000 relative aux humidimètres TRIPETTE & RENAUD types TM et TM NG,

La révision 1 du 04 janvier 2010 a pour objet de modifier la version globale du logiciel qui est erronée dans le certificat n° F-04-K-157 du 04 mars 2004. Cette révision annule et remplace le certificat n° F-04-K-157 du 04 mars 2004.

CARACTERISTIQUES :

Les humidimètres TRIPETTE & RENAUD types TM NG, AQUA-TR I et AQUA-TR II faisant l'objet du présent certificat diffèrent des types approuvés par les décisions et certificats précités par les espèces et les étendues de mesure suivantes :

Pour l'AQUA-TR I

Espèces	Etendues de mesure
Maïs CORNE DENTE	11 % à 39%

Pour l'AQUA-TR II et le TMNG

Espèces	Etendues de mesure
Maïs CORNE DENTE	11 % à 39%
Maïs	9 % à 42 %
Soja	8 % à 18 %

Les humidimètres TRIPETTE & RENAUD types AQUA-TR I et AQUA-TR II diffèrent également des types approuvés par les certificats F-04-K-156 et F-03-K-043 par la version du logiciel équipant les instruments :

La version globale du logiciel devient 1.0F [19F3]

La version de la partie mesure reste inchangée 01.00 [07] [F780]

Les autres caractéristiques des humidimètres objet du présent certificat restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La liste des espèces ou variétés et des étendues de mesures correspondantes figure sur une étiquette apposée sur le coté de l'instrument.

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat doit porter le numéro et la date figurant dans le titre du présent certificat, à savoir, **F-04-K-157 du 04 mars 2004**. Cette disposition s'applique également aux instruments en service, modifiés conformément au présent certificat.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011179-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le certificat n'étant plus valide à la date de la révision, la révision 1 concerne les instruments en service.

ANNEXE :

- Liste des nouvelles espèces avec les coefficients de calibration et les checksums correspondants

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Déléguée

Annexe 1 au certificat n° F-04-K-157 révision 1 du 04 janvier 2010

Humidimètres TRIPETTE & RENAUD

Type AQUA-TR I

Variétés	Etendues de mesure	Coefficients				Checksum
		A0	A1	A2	A3	
Maïs CORNE DENTE	11 % à 39 %	-2,269343	0,328231	0,693509	-0,485562	322C

Types AQUA-TR II et TMNG

Variétés	Etendues de mesure	Coefficients				Checksum
		A0	A1	A2	A3	
Maïs CORNE DENTE	11 % à 39 %	-2,269343	0,328231	0,693509	-0,485562	322C
Maïs	9 % à 42 %	0,233821	0,151638	1,068231	-0,701360	14BC
Soja	8 % à 18 %	-2,28870	0,882663	-2,147990	2,415450	19E8